

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-
Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 55 (1982)
Heft: 10

Rubrik: ASTT informazioni regionali = AFTT informations régionales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die deutschen Kriegsschiffe 1815–1945



Buchbesprechung

Die Subskribenten auf die sechs Bände erhalten folgendes Subskriptionsgeschenk; eine besondere «Köstlichkeit», die jeden Shiplover und insbesondere jeden Gröner-Kenner faszinieren wird. Sechs farbige Zeichnungen des 14jährigen Gröners, sechs Blätter mit erläuternden Texten von Dr. Dieter Jung und Textproben aus Gröners Jugendwerk. Chromolux-Mappe im Format des Werkes, Sonderdruck für Bezieher des sechsbändigen Werkes.

Es ist vorgesehen, dass jährlich ein Band erscheint.

Die Subskriptions- bzw. Ladenpreise für die Bände 2–6 lassen sich noch nicht festlegen. Der Preis für Band 1 kann jedoch als Richtschnur gelten.

Hinzugefügt wurden Schiffe, die von Marine, Heer und Luftwaffe bestellt, übernommen und eingesetzt wurden, so weit sie bisher fehlten. Eine Reihe neuer Abschnitte behandelt Schiffsgruppen, die noch nicht zusammengefasst dargestellt worden sind, z. B. die Reichskolonialfahrzeuge, Euphrat- und Tigrisflottille, den Wehrmachts-Betonschiffbau. Auch die Tafeln der Schiffswaffen und Bootsabzeichen wurden erheblich erweitert und bilden nun zusammen mit einem Register den Abschluss des jeweiligen Bandes. Im Grundaufbau unverändert, stellt diese Neubearbeitung die seit langem geforderte Dokumentation nach dem heutigen Wissensstand dar.

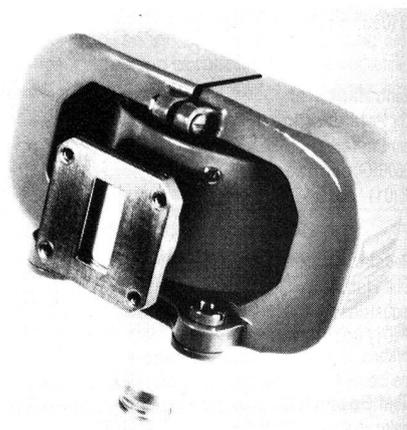
Erich Gröner: Die deutschen Kriegsschiffe 1815–1945. Ca. 1300 Seiten, zahlreiche Seitenrisse, Deckspläne und Tabellen. Gebunden ca. DM 58.–. Bernard und Graefe Verlag, München, ISBN 3-7637-4806-7.

Magnetron coaxial

Varian propose un magnetron coaxial à fréquence fixe spécialement conçu pour les applications difficiles.

Conçu pour fonctionner dans les conditions les plus difficiles, le nouveau magnetron coaxial CEM à impulsions de Varian donne une puissance de crête égale ou supérieure à 60 kW entre 9,38 et 9,42 GHz pour une masse inférieure à 3,7 kg. Le VMX-1067 peut être utilisé dans les radars au sol ou embarqué sur avion et peut se substituer à de nombreux magnetrons actuellement en exploitation.

Le VMX-1067 fonctionne à fréquence fixe et nécessite une puissance moyenne d'alimentation de 225 W, avec un facteur de forme de 909, et une durée d'impulsion comprise entre 0,25 et 3,1 microsecondes. La température de fonctionnement admissible pour le corps et la virole de cathode du VMX-1067 est comprise entre -55 et 150 °C. La variation de fréquence (pushing factor) est inférieure à 100 kHz par ampère de courant anodique, avec un rendement de 40% pour des puissances de crête comprises entre 60 et 90 kW.



Magnetron Coaxial à fréquence fixe VMX-1067 (Photo Varian)

AFTT INFORMATIONS RÉGIONALES

Billet de Romandie

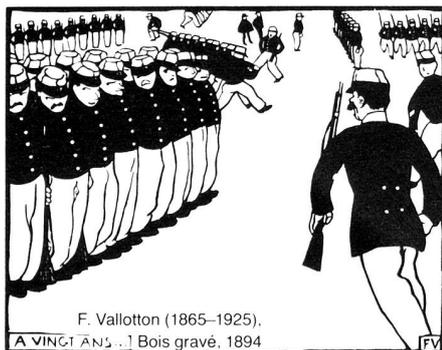
CAPITO

A l'heure de la mise sous presse l'exercice national 1982 ne s'était pas encore déroulé. Ces colonnes rendront compte des échos et liaisons dans le prochain numéro. Une chose est sûre: le premier télégramme passé aux sections sera une demande de communications régulières des correspondants pour les rubriques régionales. *Te absolvo* pour ce numéro sachant que les dactylographes rattachés à ce magazine sont les personnes désignées pour la confection des télégrammes sur bandes perforées.

Pour l'exercice proprement dit toutes les sections s'étaient mises au travail; nous résumons ici les projets qu'avaient élaboré nos camarades d'outre Sarine:

Baden

fidèle à un concept rôdé depuis 1959 organisait son exercice en collaboration avec Aarau et Lenzburg.



F. Vallotton (1865–1925).
A VINGT ANS... Bois gravé. 1894

Bâle

présentait une exposition d'appareils à la Mustermesse.

Bienne

engageait, en plus de télex et téléphones, des SE 412/227 des MK ainsi que des pigeons voyageurs pour ceux qui souffrent d'allergies à la vue des appareils de transmission; en plus d'une exposition ils présentaient dans une salle proche films et diapos sur la section et l'association toute entière.

Uzwil,

station extérieure raccordée à Lenzburg a consacré la fin de la première journée à la commémoration du 40^e anniversaire de la section.

Philippe Vallotton

Section vaudoise

En septembre, l'état-major de capito 82 partie lausannoise s'était réuni in corpore; les tâches étaient réparties, un raccordement TT avait été découvert plus près de notre local permettant des câblages à l'abri des agressions humaines, orageuses et pluvieuses.

Une question angoissante restait à régler: comment faire parvenir tout ce matériel de l'arsenal à notre local étant entendu qu'un stg et accessoire n'entre pas dans une voiture de tourisme? Soit louer un des 1200 camions commandés chez Saurer soit tirer le wagon CFF jusqu'à l'entrée du Centre de loisirs...

Merci à tous ceux et celles ayant prêté main forte et esprit collaborateur (et non le contraire) pour le bon déroulement de la manifestation. Le 30 octobre les délégués de la section se réuniront avec le comité central pour fixer le programme d'instruction de ces quatre prochaines années en vue de xxx 87. Ph. V.

DMF Info

Démonstration d'un hélicoptère antichar américain

Le Département militaire fédéral avait accepté l'offre de la maison américaine Hughes Helicopters Inc. de faire du 7 au 14 juillet une démonstration d'une nouvelle version de l'hélicoptère antichar Hughes Defender.

L'hélicoptère a été stationné à Emmen. Des vols à basse altitude ont eu lieu dans les régions d'Emmen de de Thoun. Il s'est agi d'examiner les possibilités d'engagement tactiques; un tir d'engins guidés n'était pas prévu. Des démonstrations analogues ont eu lieu avec le modèle anglais Lynx et avec la version allemande BO-105 CB. Les différentes démonstrations d'hélicoptères antichars en Suisse s'inscrivent dans le cadre d'études préliminaires servant à une éventuelle évaluation.

Dégâts à une forêt de Rebévelier – Indemnité fixée

Au mois de novembre dernier, des dégâts occasionnés par des tirs militaires avaient été

constatés à la forêt de l'Envers, propriété de la Commune de Rebévelier (BE), à proximité immédiate d'une place de tir mise à la disposition de la troupe.

La Commission de taxation, composée de représentants de la Commune de Rebévelier, du Commissariat de campagne, de la troupe, et assistée d'experts vient d'achever son estimation des dommages. 300 arbres blessés par balles ont été inventoriés. Un certain nombre d'entre eux devront être abattus prématurément et un peuplement sera reconstitué. Toutefois, la santé de la forêt n'exige pas d'abatage immédiat.

L'indemnité pour l'abatage s'élève à frs. 3000.– environ. Les frais de repeuplement, qui comprennent pour un montant de frs. 3000.– environ la pose d'une clôture de protection contre le gibier, sont estimés à frs. 8500.– environ. et les frais d'expertise à frs. 1500.– environ. La Commission de taxation a donc décidé d'accorder une indemnité de frs. 13 000.– environ, qui sera versée lors de l'exécution des travaux.

Visite du Chef de l'Etat-major général à la Bundeswehr

Du 5 au 8 juillet 1982, le Commandant de corps Jörg Zumstein, Chef de l'Etat-major général a séjourné en République fédérale d'Allemagne. Invité par le Général Jürgen Brandt, inspecteur général de la Bundeswehr, le Commandant de corps Jörg Zumstein a visité notamment une école de troupes combattantes et une brigade territoriale.

Le Chef de l'Etat-major général rendait la visite que le Général Brandt avait faite à notre pays en 1980.

Nouvel attaché de défense pour les USA et le Canada

Le 12 septembre 1982, le Colonel EMG Julius Weder prendra ses fonctions en qualité de nouvel attaché de défense suisse aux Etats-Unis et au Canada; il résidera à Washington.

Le Colonel EMG Weder remplace le Brigadier Heinrich Koopmann, qui rentre en Suisse.

Le chef de l'état-major général de l'armée italienne, le général Vittorio Santini, a effectué à mi-septembre une visite de 4 jours en Suisse; il s'est notamment rendu chez le Conseiller fédéral Ch.-A. Chevallaz pour une visite de courtoisie.

«Pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte»

Le Conseil fédéral a adopté un message à l'Assemblée fédérale, dans lequel il propose de soumettre à la votation populaire l'initiative «pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte», déposé le 14 décembre 1979 à la Chancellerie fédérale en recommandant le rejet, sans contre-projet. Il fonde sa proposition de rejet sur le fait que cette nouvelle initiative introduirait le libre choix entre le service militaire et un service civil, ainsi que la suppression, de fait, de l'obligation générale de servir dans l'armée.

Ainsi qu'il l'a déjà fait savoir lorsqu'il a pris sa décision le 20 août 1980, le Conseil fédéral n'accompagne sa recommandation d'aucun contre-projet car il estime que seul pouvait être recommandé un modèle de service civil analogue au projet refusé par le peuple et les cantons lors de la votation populaire de décembre 1977. Par ailleurs, un tel contre-projet serait

contraire aux objectifs visés par les promoteurs de la nouvelle initiative.

Parmi les considérations retenues par le Conseil fédéral, il convient de mentionner que:

- la nouvelle initiative ne se préoccupe pas des motifs qui permettraient de refuser le service militaire, offrant de ce fait un libre choix, ouvert non seulement aux objecteurs de conscience, mais à tout citoyen astreint au service militaire. Alors que les motifs de refuser d'accomplir un service militaire ne sont, dans le texte proposé, pas déterminants, il apparaît que la condition initiale pour établir la preuve par l'acte fait défaut.
- le texte de l'initiative décrit avec peu de précision et de manière peu concrète ses objectifs, dont l'interprétation peut être, en toute bonne foi, différente. Selon l'option politique ou idéologique, «les causes d'affrontements violents», par exemple, peuvent être diverses.
- la durée d'un service civil proposée par cette initiative – durée au demeurant identique à celle du projet de 1977 – ne saurait garantir l'équivalence à la prestation militaire exigée, avec ses risques, ses efforts et ses sacrifices. La recherche d'une équivalence proprement dite ne figure d'ailleurs pas au nombre des objectifs des initiateurs.

L'initiative a la teneur suivante:

I

La constitution fédérale est complétée comme suit:

Art. 18^{bis} (nouveau)

¹ Celui qui refuse le service militaire est libéré s'il accomplit un service civil. La durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé.

² Le service civil a pour but de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, à réaliser des conditions de vie dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale.

³ Le service civil s'accomplit dans le cadre d'organisations et d'institutions publiques et privées qui correspondent à ses buts. La Confédération en assure la surveillance et la coordination.

⁴ La loi règle les modalités d'application.

II

L'acceptation de cette initiative remplace la décision du peuple et des cantons du 4 décembre 1977 concernant l'arrêt fédéral du 5 mai 1977 visant à introduire un service de remplacement.

Le texte allemand de l'initiative fait foi.

L'initiative contient une clause de retrait.

DMF Info

Modification de l'ordonnance concernant le service territorial

Le Conseil fédéral a modifié au 1^{er} janvier 1983 l'ordonnance du 21 octobre 1970 concernant le service territorial (RS 512.311.1). Cette révision a été rendue nécessaire principalement en raison des diverses modifications de l'organisation des troupes et de la conception de l'engagement de formations militaires survenues depuis 1970.

Primes de garde plus élevées pour les chevaux du train et les mulets utilisables par l'armée

Le Conseil fédéral a décidé de relever de 500.– à 650.– francs, à partir du 1^{er} janvier 1983, les primes de garde annuelles pour les chevaux de

train et les mulets utilisables par l'armée. Ce taux étant également soumis à la diminution générale de dix pour cent des subventions fédérales, la nouvelle prime à payer s'élèvera à 585.– francs.

Le Conseil fédéral répond ainsi aux diverses interventions parlementaires, reconnaissant une augmentation afin de compenser les frais accrues de garde et de maintenir l'effectif nécessaire d'animaux utilisables par l'armée. ●

Règlement da survetsch – reglaimente da servezzan

L'Armada svizra a traduit en romanche le nouveau règlement de service introduit en 1980. (*En sursvelin*, parlé dans le haut pays, et *en ladin* parlé en Engadine); il y a donc deux versions du règlement de service en romanche. L'administration ne disposant pas de traducteurs en langue romanche, elle a fait appel à l'aide extérieure et a quelques commandants de troupes romanches car il fallait créer des mots qui n'existaient pas dans cet idiome. Le tirage s'élève à 16 000 exemplaires dont 9 000 en romanche du haut et 7 000 en romanche de l'Engadine. Traduction et impression coûtent 60 000 francs sur 28 million de francs consacrés aux imprimés par l'administration fédérale pour 1981.

L'armée compte actuellement 12 000 Grisons parlant romanche et accueille environ 340 recrues de cette région chaque année.

Chars Centurion israéliens en Suisse pour des essais

Le Département militaire fédéral prévoit de faire venir en Suisse, dès mars 1982, 2 chars Centurion israéliens modifiés d'après un programme de modernisation mis au point en Israël.

La planification de la mission et de l'équipement futurs des formations mécanisées de notre armée doit en effet se préoccuper non seulement de l'acquisition d'un nouveau char de combat, mais aussi de la question d'une utilisation ultérieure des chars Centurion existants. Compte tenu de leur âge et des réparations prévisibles, ces véhicules devraient être équipés, en vue d'une utilisation ultérieure, au moins partiellement de nouveaux composants.

Ainsi donc, pour mieux juger ces questions, le DMF envisage de faire venir en Suisse deux chars Centurion modernisés par l'armée israélienne. Le moteur, la boîte à vitesses et les moyens de pointage, entre autres, sont nouveaux. Le DMF se propose de pratiquer une série de tests techniques et d'essais à la troupe pour déterminer dans quelle mesure le programme de modernisation israélien répond aux besoins suisses.

La Suisse dispose de 300 chars de type Centurion. ●

Sauvetage dans l'industrie horlogère

pvi. Suite aux difficultés qu'elle rencontrait, la société horlogère bernoise Heuer-Leonidas SA, un des spécialistes en compteurs, avait pris dès l'automne 1981 des mesures extraordinaires en sollicitant un moratoire auprès des banques et de ses principaux créanciers. Ceux-ci consentaient à «geler» leur créance jusqu'au 31 mai 1982.

Lors d'une assemblée des créanciers de Heuer-Leonidas SA tenue à Bienne le 25 mai 1982,

Nouvelle LEMANIA SA, L'Orient, elle-même spécialiste en compteurs, les a informés sur la manière dont elle se propose d'assainir puis de racheter la société. Le consortium des banques ainsi que les principaux créanciers ont déjà donné leur accord à un abatement de créance. La société horlogère vaudoise engagera une partie de son capital-actions augmenté pour la circonstance et d'autres actionnaires qui lui sont proches contribueront également. Ceci permettra la continuation de l'exploitation de Heuer-Leonidas SA, la sauvegarde des places de travail ainsi que le maintien de la marque Heuer. ●

Délégations militaires en visite

Un général autrichien en visite

Le Général Heinz Scharff, inspecteur général des troupes de l'armée autrichienne, a séjourné en Suisse du 5 au 8 mai 1982. Il rendait ainsi la visite que le Commandant de corps Jörg Zumstein, chef de l'Etat-major général de l'armée suisse, avait faite aux forces armées autrichiennes en automne 1981. Pendant son séjour en Suisse, le Général Scharff a eu des entretiens avec les représentants du Département militaire fédéral et il a visité des écoles de recrues et des cours de répétition.

Délégation militaire libyenne

Une délégation militaire libyenne a séjourné, à sa demande, en Suisse entre le 24 et 26 mai dernier. Au cours de leur visite, les officiers libyens se sont informés sur la défense générale, notre système de milice ainsi que sur des questions touchant à l'instruction de notre armée.

Visite d'officiers suédois

Invités par le DMF, 22 enseignants et stagiaires de l'école d'administration de l'armée suédoise ont séjourné trois jours en Suisse. La délégation était composée d'officiers de carrière. Reçus par le sous-chef d'Etat-major logistique de l'Etat-major général ils ont visité des écoles relevant de la logistique, l'instruction des recrues ainsi que l'enseignement donné à l'école centrale III-C pour futurs colonels, ils eurent des séances d'information sur le système logistique de notre armée et des visites des installations de soutien.

Une délégation militaire visite la RDA

Invitée par les autorités militaires de la République démocratique allemande (RDA), une délégation conduite par le Brigadier Emanuel Stettler, directeur de l'Office fédéral des troupes de protection aérienne, a séjourné en RDA jusqu'au 14 mai. Le programme de ce séjour se

limitait à des entretiens et des visites concernant l'instruction militaire.

Service d'instruction du Service complémentaire

Le Conseil fédéral a modifié pour le 1^{er} juillet 1982 son ordonnance du 13 janvier 1971 concernant les services d'instruction des complémentaires. Les modifications d'alerte et de renseignements du service territorial. Elles rendent possible une instruction notablement améliorée des militaires des formations du service d'alerte, qui atteindront ainsi le niveau d'autres catégories SC comparables.

Les modifications les plus importantes:

- Les cours d'introduction pour les complémentaires du service des transmissions, qui sont incorporés dans des formations du service d'alerte, voit sa durée portée de 14 à 34 jours. L'instruction de base est ainsi parallèle à celle du service de repérage et de signalisation d'avions. Au surplus, tous ceux qui sont nouvellement incorporés dans le régiment d'alerte seront armés du fusil d'assaut et instruits à son maniement.
- A l'instar des SC du service de repérage d'avions et des SC des autres formations territoriales, les militaires du service d'alerte accompliront désormais 7 cours de complément de 13 jours chacun (jusqu'ici 10 cours de complément de 6 jours chacun).

DMF Info

ASTT INFORMAZIONI REGIONALI

La redazione

Un primo punto deve essere chiarito, quello delle pubblicazioni in italiano. Non sempre, per ragioni organizzative redazionali, si può ritenere responsabile il redattore regionale per tutto quanto viene scritto sul giornale nelle tre lingue nazionali. Così non è stato «baffo» all'origine della pubblicazione, in italiano, dell'articolo sull'esercizio «Capito 82». Tutto quanto scrivo io viene firmato.

La partenza del Redattore capo rappresenta un grave colpo per l'ASTT. Dobbiamo pure sottolineare che la signora Spring ha fatto gran parte del lavoro redazionale, per fortuna; il marito, già da tempo, è occupato professionalmente in maniera totale.

Tante grazie alla Signora!

Si presenta ora, discussa nell'ultima seduta del Com cent, il problema Redazione.

Le Sezioni sono state informate e si auspica una soluzione ragionata, ottimale per garantire l'esistenza del «Pionier».

Scendere sotto il livello attuale, nell'esecuzione del mensile, è impensabile. Si pone l'imperativo della soluzione nel valore più assoluto. Ognuno deve fare quanto può essere utile per trovare un Redattore capo, magari coadiuvato dalla consorte o da qualche amico.

I redattori regionali quanto B. e H.-J. Spring sono a disposizione per qualsiasi informazione. Il Pionier deve continuare! baffo

La donna nell'esercito svizzero

Dopo le note storiche del primo articolo, in questo numero descriverò la struttura odierna del Servizio Complementare Femminile e spiegherò la trafila che deve seguire una ragazza per far parte dello stesso.

Ecco uno specchietto che vi presenta gli organi costituenti del SCF:



Chi e come si diventa SCF o conduttrice? Quali sono i gradi SCF?

Le condizioni di ammissione e le esigenze ge-

nerali sono: Possedere la cittadinanza svizzera, essere in età tra i 18 e 35 anni, essere dichiarata abile al servizio, disponibile all'apprendimento e all'adattamento al lavoro di gruppo, essere degna di fiducia.

Se una ragazza adempie a queste condizioni si può iscrivere, e qui ricordo che l'iscrizione è volontaria, all'ufficio SCF di Berna. La candidata viene convocata alla giornata di reclutamento, verrà sottoposta a visita medica e dopo un colloquio con una Capo Servizio sarà attribuita ad una categoria SCF secondo le sue capacità. Dopo questa giornata riceverà la conferma di essere abile al servizio.

L'iscrizione, ripeto, è volontaria però una volta incorporata si ha l'obbligo di prestare servizio: si devono fare almeno 91 giorni (corso d'introduzione e corsi quadri esclusi) prima di poter essere prosciolte dagli obblighi di servizio. L'età massima di chiamata ai corsi di complemento è di 50 anni per le SCF e di 55 per le graduate. Inoltre si può chiedere di essere esonerate dal servizio per ragioni mediche (dopo decisione della commissione sanitaria) e per gravi motivi di ordine familiare.

Quali sono i campi di attività nei quali sono impegnate le SCF?

Servizio amministrativo: collaboratrice degli stati maggiori con lavoro di segretariato e cancelleria.

Servizio di cucina: preparare i pasti per la truppa. Posta da campo: smistamento della posta in arrivo e in partenza della truppa.

Servizio assistenza: prestare aiuto alle autorità civili, alle organizzazioni civili, soccorrere, accogliere ed assistere rifugiati e senzatetto.

Avvistamento e segnalazione di aerei: ricevere, valutare, riportare e trasmettere informazioni sull'attività aerea, nonché le osservazioni terrestri, le condizioni del tempo e della radioattività. Servizio d'avvertimento: informare, avvertire e allarmare la popolazione civile e la truppa in caso di: pericolo aereo, pericoli d'inondazioni, pericolo atomico o chimico.

Servizio delle trasmissioni: servizio nelle centrali telefoniche e alle telescriventi – trasmettere messaggi e ordini per telefono e telescrivente. Piccioni viaggiatori: allevamento – governo e addestramento dei piccioni viaggiatori – trasmissione dei messaggi recati dai piccioni.

Conduttrici sanitarie: trasporto dei feriti e degli ammalati – provvedere alla manutenzione dei veicoli.

Durante il corso d'introduzione si riceve una istruzione di base che comprende: organizzazione militare, forme militari (scuola del soldato), istruzione tecnica della categoria nella quale si è incorporate, tutela del segreto, diritti ed obblighi dei militari, misure di protezione contro le armi atomiche e chimiche, lettura della carta, primi soccorsi e educazione fisica.

I gradi. Dopo il corso d'introduzione della durata di 27 giorni la nuova SCF può ricevere la propo-

sta di avanzamento per diventare sottufficiale. Se accetta la proposta, farà 13 giorni di corso quadri e diventerà Capo gruppo o capo cucina (caporale), dovrà pagare questi gradi con un corso di 27 giorni, durante il quale istruirà naturalmente nuove SCF.

Dopo il Capo gruppo si possono intraprendere due strade, diventare contabile (furiere) o intendente (sergente maggiore) oppure diventare Capo Servizio o Capo Colonna (tenente) in un primo corso quadri; dopo un secondo corso la Capo Servizio e la Capo Colonna non cambiano denominazione ma il loro grado equivarrà a quello di un capitano, se poi fanno il terzo corso il loro grado sarà pari a quello di un maggiore. Un'unica donna ha un grado più elevato ed è Capo SCF. Il suo grado corrisponde a quello di un colonnello.

Specchietto dei gradi:

Capo gr /

Contabile o intendente //

Capo S e Capo Col (tenente)

Capo S e Capo Col (capitano)

Capo S e Capo Col (maggiore)

Capo SCF

Le SCF attive incorporate sono attualmente circa 2500, 800 sono a disposizione (riserva) però l'effettivo dovrebbe arrivare alle 5000 unità per rispondere alle esigenze del nostro esercito.

Le donne negli eserciti stranieri:

Paesi con servizio militare volontario:

Belgio, Canada, Danimarca, Egitto, Stati Uniti, Francia, Gabon, Gran Bretagna, Ungheria, India, Giappone, Nigeria, Norvegia, Olanda, Svezia, Repubblica democratica tedesca, Jugoslavia.

Paesi aventi servizio militare volontario con riserva: Grecia (solo servizio sanitario), Polonia (solo medici e infermiere), Repubblica federale tedesca (anche qui solo medici ma in numero limitato).

Paesi con servizio militare obbligatorio: Israele e Unione Sovietica.

Paesi aventi un servizio militare del quale però mancano informazioni dettagliate e precise: Australia, Bulgaria, Madagascar, Uganda, Perù, Cina, Togo, Turchia.

In Italia la possibilità d'istituire un servizio volontario è allo studio.

La lista probabilmente non è completa e non posso nemmeno garantire l'esattezza di questi dati avendoli ripresi da una rivista francese.

Con la speranza che questi due articoli abbiano contribuito a farvi conoscere il Servizio Complementare Femminile, mi auguro che in futuro la collaborazione tra uomini e donne nell'esercito, negli stati maggiori, nelle unità e, perchè no, anche nella nostra associazione potrà essere più proficua. Sandra Isotta

SCHWEIZ. VEREINIGUNG DER FELDTELEGRAPHEN-OFFIZIERE UND -UNTEROFFIZIERE

Comité central

Président central

Plt Roland Burdet

Rue de la Prulay 49, 1217 Meyrin

Adresse postale: Direction d'arrondissement des téléphones

Rue du Stand 25, 1211 Genève 11

B (022) 22 31 13, P (022) 82 64 28

Secrétaire

Cap André Longet

Av. des Morgines 43, 1213 Petit-Lancy

B (022) 22 31 13

Caissier

Adj sof Arthur Lafferma

Av. des Morgines 47, 1213 Petit-Lancy

B (022) 22 31 13

Membre adjoint (tir)

Cap Jules Plan

Bd Georges-Favon 3, 1204 Genève

B (022) 22 31 13

Presse

Plt Alexandre Gros

Ch. de la Foge 19, 1299 Commugny

B (022) 31 16 55

Dibidäbi-Safari 82

Der längst zur Tradition gewordene *Ftg-Coup*, organisiert von der Ortsgruppe St. Gallen, führte am 19. Juni unter dem Motto «Dibidäbi-Safari 82» durchs Appenzellerland. Wie schon der Name andeutet, sollte es nach dem Willen der Organisatoren eine Entdeckungsreise durch eine für viele Teilnehmer wenig bekannte Gegend unseres Landes werden.

Vor der mächtigen Kulisse des Alpsteinmassivs bestritten die 13 Patrouillen aus den Ortsgruppen Basel, Luzern, Rapperswil, Winterthur und Zürich einen Wettkampf, bei dem nebst der Förderung des allgemeinen und fachtechnischen militärischen Wissens die Sparten Plausch, Sport, Spiel und Spannung nicht zu kurz kamen. Dass an diesem Tag trotz Wettkampfeifer nicht alles so tierisch ernstgenommen wurde, dafür sorgten sicher die anwesenden Frauen und Kinder, welche die um Punkte kämpfenden Männer, hauptsächlich bei Spiel und Plausch, tatkräftig unterstützten. Eine besondere Note verlieh dem Tag der Besuch der Herren Kreistelefondirektoren *Widrig* und *Schwyn* von Winterthur und St. Gallen. Sie nahmen als Gäste am Anlass teil und beobachteten die Patrouillen bei der Arbeit auf den verschiedenen Posten.

Wie bei einer richtigen Safari hatten sich die Wettkämpfer gegen verschiedene Überraschungen und Schwierigkeiten zu behaupten.

Meist waren die Schwierigkeiten vom Organisator bewusst geplant, so zum Beispiel mit einem Fahrrad mit inverser Lenkung (Teleboy-Velo). Während der Sieger dieses Wettbewerbs stolze sechs Meter bewältigte, stiegen die meisten übrigen Mitstreiter schon nach zwei bis drei Metern vom Fahrrad. Dabei sah die Aufgabe so harmlos aus.

Auf weiteren Posten stellten die Patrouillen ihr Wissen und Können im Umgang mit dem NATEL, mit Telefonstangen und Steigeisen, mit der Luftpistole sowie mit der Kultur und Geschichte des Landes unter Beweis. Zu einer richtigen Safari gehörte aber auch eine «Landrover-Prüfung». Die fachtechnischen Fragen und Aufgaben nahmen einen angemessenen Raum ein. Dieser Teil bildet ja den eigentlichen Hintergrund des Treffens der Feldtelegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere.

Natürlich durfte auch die kulinarische Seite nicht fehlen. Der Posten Käseschmecken stimmte richtig auf das durch unsere Frauen zubereitete Mittagessen mit Appenzeller «Söd-wörscht» und Saft ein. Die verschiedenen Posten wurden aufgrund mehr oder weniger verzwickter Fahrbefehle, teils mit dem Fahrzeug, teils zu Fuss erreicht. Nach bestandenerm Parcours trafen die Patrouillen am späten Nachmittag wohlbehalten in Appenzell ein. Nach einem kurzen Rundgang durch den malerischen Landsgemeindeort überbrückte ein Vesperteller mit Mostbröckli die Wartezeit auf das Rangverlesen.